



## POUVOIR POUR L'AG DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

### IMPORTANT

Pour que l'Assemblée Générale puisse avoir lieu, il est impératif que le sixième des adhérents soit présent, ou représenté par l'intermédiaire d'un pouvoir.

Par conséquent, si vous vous trouvez dans l'impossibilité d'assister à notre AG, merci de bien vouloir remettre le pouvoir ci-dessous à un adhérent de votre choix ou si vous ne connaissez personne qui pourrait voter pour vous, cocher la case pour donner pouvoir à un adhérent volontaire présent lors de l'AG.

Je soussigné(e)

membre de l'Association Maison de Velotte,

- Participera à l'AG  
 Ne participera pas à l'AG

### **A remplir uniquement en cas d'absence lors de l'Assemblée Générale**

Je donne pouvoir à :

- Un adhérent volontaire présent lors de l'AG  
 Un adhérent de mon choix (inscrire son nom et prénom ci dessous) \*

pour me représenter à l'Assemblée Générale du 4 avril 2025 et voter en mon nom au cours de la séance.

Rédigé à

Le

### **Signature**

- sur votre téléphone, avec une appli qui permet les annotations à la main (foxit pdf editor),
- sur votre ordinateur, imprimez le bulletin sur note site internet, remplissez, scannez
- lors d'un passage à la Maison de Velotte (nous avons des bulletins à papier à l'accueil)

\* A noter : aucun membre de l'association ne peut recevoir plus de quatre pouvoirs.